

Modalités d'accès à la formation pour les personnes en situation de handicap

Afin de garantir l'égalité des droits et des chances, notre organisme de formation veille à l'accessibilité de ses formations lors de leur conception. Nous pouvons également mettre en œuvre des modalités spécifiques pour faciliter l'accès des personnes en situation de handicap.

a. Identification des besoins en amont

- Lors de l'entretien d'entrée ou via le formulaire d'inscription, nous proposons un espace pour que les personnes puissent exprimer des besoins spécifiques liés à une situation de handicap.
- Une grille d'analyse des besoins de compensation est utilisée pour identifier les adaptations possibles (rythme, matériel, organisation...).

b. Contact avec la référente handicap

- Chaque stagiaire en situation de handicap peut bénéficier d'un échange individualisé avec notre **référente handicap : Fleur Favre** f.favre@cidff34.fr
- La référente coordonne, avec l'accord du/de la stagiaire, les échanges avec les partenaires (Agefiph, Cap Emploi, MDPH, RHF, ...).

c. Aménagements possibles

- Adaptation du rythme ou des horaires
- Support pédagogique en format accessible (audio, gros caractères, transcription des vidéos)
- Outils de compensation : modalité, accessibilité physique ou numérique
- Aide humaine : interface référent/équipe pédagogique

d. Accompagnement individualisé

- Élaboration d'un **plan individualisé de compensation de la situation de handicap**, co-construit avec le/la stagiaire.
- Suivi de la référente handicap en lien avec l'équipe pédagogique.
- Points avant et après la formation si souhaité.